## TROIS QUESTIONS A...

## Raphaël Diaz

Enquêteur de droit privé

Installé à Cavaillon, Raphaël Diaz est dans la lignée des Vidocq (!), Sherlock Holmes et autres Nestor Burma. Mais le métier a bien changé pour ceux que l'on nommait autrefois les "détectives privés". Enquête!

## Quel est le titre exact de la profession et que représente-t-elle ?

"Nous sommes des agents de recherches privées. Des citoyens comme tout le monde, ne bénéficiant d'aucun pouvoir, mais disposant de tous les droits, ouverts à tous. L'on nous mandate pour faire des recherches en vue d'établir des vérités. Surveillance de salariés, dans les conditions prévues par le code du travail, mais aussi d'adultère et des enjeux financiers qui s'en suivent, de vérification de CV pour les emplois, de solvabilité pour recours de créances, de filatures diverses, d'infiltration dans les entreprises afin d'éviter des détournement de matériel ou d'idées. La palette est large dans le but de recherches de preuves afin de faire éclater des vérités. Notre seule arme est le code civil. Nous devons posséder tous les moyens de recherches afin de réunir des preuves. Si nos constatations n'ont pas de force probante, il n'en demeure pas moins, qu'aux termes d'une jurisprudence bien ancrée, notre témoignage peut être accepté par les tribunaux sous certaines conditions juridiques".

Comment devient-on "agent de recherches privées"?

"Il existe deux diplômes qui couronnent les formations universitaires d'enquêteur privé et directeur d'enquête. Depuis le 6 septembre 2005, l'on ne peut exercer sans diplôme. Personnellement, j'ai suivi la formation dispensée sur deux ans par l'Université Panthéon Assas Paris. Il s'agit d'études qui durent deux ans. Les professeurs sont des personnes tels que Christian Borniche, le procureur de Melun, le commissaire divisionnaire auteur de la loi Perben II, des avocats du barreau voire des intervenants de qualité. Nous sommes une activité libérale".

## Quelles sont les qualités et le matériel que doit posséder un "enquêteur privé" ?

"Un "agent de recherches privées" se doit de pouvoir partir dans le quart d'heure qui suit à l'autre bout du monde... Valise toujours prête avec passeport, carnet de vaccinations en ordre etc... Mais aussi ordinateur fixe et portable, voiture de planque équipée (sous-marin), appareil photos (8 millions de pixels), caméras, dictaphone, téléphones fixes et portables, véhicule discret, certains logiciels spécifiques pour rechercher des informations et protéger ses archives. Également tout un attirail de déguisements pour pouvoir se grimer dans les filatures. Mais aussi, et surtout une connaissance du code civil, de bons rapports avec les polices et la gendarmerie. Et avoir toujours en tête que nous sommes une profession libérale qui consiste pour une personne à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts. Et surtout une discrétion totale, même si les "privés" figurent dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique".

Propos recueillis par JEAN-DANIEL